

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 avril 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie

NOR : AFSZ1330271A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 1^{er} février 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie :

1. Au titre du *a* du 2° de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Bernard SIMON, suppléant, désigné par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres, en remplacement de M. Thierry SEBILLET.

2. Au titre du *b* du 3° de l'article D. 1432-15-I (représentants des collectivités territoriales) : Mme Caroline DUTARTRE, suppléante, désignée par l'Assemblée des départements de France, en remplacement de M. Gérard HEUZE.

Article 2

Participent au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie, avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le comité d'agence :

M. Georges AMARANTHE, titulaire, en remplacement de M. Claude FAVRE.

Mme Hélène BRIFFAUT et Mme Catherine TISON, suppléantes.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 4 avril 2013.

MARISOL TOURAINE